



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
30 avril 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-neuvième session

Bangkok, 25 avril-1^{er} mai 2013

Point 8 b) de l'ordre du jour

Questions de politique intéressant la région

Asie-Pacifique: Étude 2013 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique

Projet de rapport

Étude 2013 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique

1. La Commission était saisie du résumé de l'Étude 2013 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (E/ESCAP/69/22) et du résumé de l'étude sur le thème de la soixante-neuvième session de la Commission, intitulée « Perspectives pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures » (E/ESCAP/69/23).

2. Les représentants des membres et membres associés suivants ont pris la parole: Afghanistan; Arménie; Australie; Bangladesh; Bhoutan; Brunei Darussalam; Cambodge; Chine; Fédération de Russie; Fidji; Inde; Indonésie; Iran (République islamique d'); Îles Salomon; Japon; Kazakhstan; Mongolie; Myanmar; Nauru; Népal; Pakistan; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Philippines; République de Corée; République démocratique populaire lao; République populaire démocratique de Corée; Singapour; Sri Lanka; Thaïlande; Turquie; Turkménistan; Vanuatu; Viet Nam; et Hong Kong (Chine).

3. La Commission a noté que la région, d'après l'analyse présentée dans l'Étude, subissait toujours les conséquences négatives de la reprise lente dans le monde développé et des incertitudes qui s'ensuivaient.

4. La Commission a noté aussi que les difficultés économiques externes avaient déstabilisé le mouvement de croissance dans la région et la poursuite des grands objectifs de développement car de nombreuses personnes avaient été poussées vers des types d'emploi vulnérables, particulièrement dans le cas des femmes et des jeunes. La reprise économique était trop lente pour créer les emplois voulus. Une transformation économique était nécessaire, moyennant le renforcement de la coordination de la politique macroéconomique, l'ajustement des structures

économiques et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du développement. Il fallait aussi maintenir une marge de manœuvre budgétaire. La Commission a relevé que diverses politiques macroéconomiques avaient été appliquées pour atténuer les conséquences du ralentissement économique mondial, notamment par un renforcement du rôle de la demande intérieure comme source de croissance économique. L'existence de fondamentaux macroéconomiques solides restait essentielle pour parvenir au développement inclusif et durable dans la région Asie-Pacifique.

5. La Commission a estimé souhaitable un renforcement de la coopération et de l'intégration régionales pour augmenter la résistance à l'incertitude et aux chocs économiques; elle a remercié la CESAP pour l'appui qu'elle apportait à la promotion de la coopération régionale à cette fin. Elle a mis en relief le besoin d'un filet de sécurité financière et a encouragé la CESAP à étudier les possibilités de coopération financière pour augmenter les ressources disponibles au moyen de partenariats de développement. La Commission a estimé qu'il était important d'améliorer la gouvernance et les institutions mondiales dans l'intérêt du développement durable. Il fallait que les pays en développement puissent se faire entendre davantage au sein du Groupe des 20 et Il était important que les membres du G20 restent fidèles à l'engagement de consulter les non-membres du G20. La Commission se félicitait de la quatrième consultation inscrite à l'ordre du jour du G20.

6. La Commission s'est déclarée préoccupée par l'incidence croissante des catastrophes naturelles et des chocs économiques concomitants dans la région d'Asie et du Pacifique. Elle a observé que chaque choc amoindrissait la capacité des pays et des communautés de réagir aux situations. Elle a noté aussi que les insuffisances de la gouvernance, la faiblesse des institutions, le manque de ressources, le manque de leadership et la détérioration de l'environnement figuraient parmi les facteurs qui aggravaient la vulnérabilité; des mesures de politique générale étaient donc nécessaires pour intégrer la résilience dans les stratégies de développement. La Commission s'est déclarée préoccupée par l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles en raison des changements climatiques.

7. La Commission a relevé avec préoccupation que les groupes vulnérables comme les pauvres, les femmes et les enfants étaient généralement les premiers à supporter de plein fouet les catastrophes et les crises économiques, alors que les possibilités de remédier à leur vulnérabilité ne retenaient pas suffisamment l'attention. Il était particulièrement important de renforcer la résilience des communautés aux chocs multiples en fortifiant l'inclusion sociale, en consolidant les filets de sécurité sociale et en faisant intervenir les communautés dans la prise des décisions. Une délégation a précisé que la réduction des risques pour les personnes handicapées était un important domaine de coopération avec la CESAP.

8. Rappelant le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », la Commission a noté qu'il fallait traiter la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience de manière urgente. À cet égard, plusieurs États membres ont fait part des progrès accomplis pour créer des cadres et des institutions de politique générale qui étaient intégrés à la planification du développement. Plusieurs délégations ont recommandé que la réduction des risques de catastrophe figure dans le programme pour le développement au-delà de 2015 et parmi les objectifs de développement durable.

9. La Commission a reconnu l'importance des systèmes d'alerte rapide et plusieurs pays ont fait part de leurs activités concernant l'établissement de tels systèmes. La Commission a noté favorablement le rôle que la CESAP jouait pour promouvoir la coordination régionale par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour les mesures de préparation aux tsunamis aux catastrophes et aux phénomènes climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est. La Commission a pris note aussi des progrès accomplis dans le perfectionnement des systèmes d'alerte rapide. Plusieurs pays ont exprimé l'espoir que la CESAP continuerait à promouvoir le Fonds d'affectation spéciale comme un moyen de consolider davantage les capacités régionales d'alerte rapide.

10. Un pays a relevé les activités du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) et l'action qu'il mène pour combler les lacunes en matière de technologies de l'information et de la communication dans la région Asie-Pacifique; il a souhaité que le CAPFTIC continue d'aider à répondre aux besoins de développement de la région. Plusieurs pays ont noté aussi que ces technologies représentaient une ressource précieuse pour les décideurs afin de renforcer la résilience et qu'elles jouaient un rôle essentiel pour assurer la circulation fluide, sécurisée et en temps opportun de l'information et des communications en cas de catastrophe naturelle ou dans les périodes de chocs économiques majeurs. À cet égard, la Commission a demandé un accroissement de la coopération avec les États membres de la CESAP pour répondre aux situations de catastrophe naturelle grâce à un système d'alerte rapide reposant sur les technologies de l'information et de la communication.

11. La Commission a constaté en outre le rôle unique et important que la CESAP avait joué pour promouvoir la coopération régionale. Elle a noté que la coopération régionale pour répondre aux risques de catastrophe et augmenter la résilience aux chocs économiques et autres était essentielle. La Commission a remercié le secrétariat pour l'aide qu'il avait procurée dans le domaine des applications des techniques spatiales à la prévention des risques de catastrophe, notamment en fournissant l'accès au moment voulu à des images satellitaires en temps quasi réel par l'intermédiaire des plates-formes de coopération régionale du secrétariat. En outre, la Commission a remercié aussi le secrétariat pour l'assistance technique et le renforcement des capacités en matière de réduction des risques de catastrophe, notamment l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement.

12. Une délégation a demandé la création d'un mécanisme international pour traiter des problèmes des pertes et des dommages afin d'aider à la reconstruction après la survenance d'une catastrophe et pour traiter également des effets lents à se manifester comme l'élévation du niveau des mers et l'acidification des eaux marines. Une autre délégation a recommandé de saisir les possibilités de renforcer les institutions financières régionales pour le développement des institutions régionales, pour les partenariats public-privé et pour chercher à réduire les risques associés aux investissements et aux activités économiques, de même que pour élargir et améliorer l'information au sujet des catastrophes. Une autre délégation a encouragé la CESAP à étudier la possibilité de créer un programme commun d'assurance qui mobiliserait rapidement des fonds en cas de catastrophe dans l'attente d'autres formes de secours supplémentaires.

13. La Commission a relevé que, malgré les taux élevés de croissance économique, la région Asie-Pacifique souffrait toujours de problèmes chroniques de pauvreté, de faim, de chômage et d'inégalité, ainsi que de détérioration de l'environnement. La pauvreté se concentrait largement dans les régions rurales, parmi certains groupes sociaux et ethniques, chez les personnes âgées, les personnes handicapées, les mères célibataires et les enfants vulnérables et dans certaines zones géographiques particulières. La Commission a relevé qu'il fallait équilibrer le rôle de stabilisation et de développement des politiques macroéconomiques, ce qui nécessitait un changement de modèle au profit d'une politique macroéconomique tournée vers l'avenir, judicieuse et prudente afin d'intégrer les trois piliers du développement durable suivant l'engagement pris à la Conférence des Nations Unies pour le développement durable.

14. Le représentant du Pakistan a noté favorablement le calcul d'estimations des coûts dans l'Étude. Ces estimations se rapportaient à un ensemble de six mesures présentées à titre d'illustration et comprenant une garantie universelle de l'emploi, un régime universel de retraite, des prestations en cas d'incapacité, l'accès universel à l'éducation aux services de soins de santé et à l'électricité. Le représentant a demandé que le secrétariat élargisse son analyse à un plus grand nombre de pays. Il faudrait en outre que l'analyse porte sur les moyens de mobiliser les ressources internes aux fins indiquées.

15. La Commission a noté avec satisfaction que beaucoup de pays les moins avancés, pays en développement sont littoral et petits États insulaires en développement avaient conservé une croissance robuste malgré les difficultés économiques et financières mondiales. Elle a cependant constaté avec préoccupation que la croissance était provoquée en grande partie par des investissements pour l'obtention de ressources naturelles et qu'elle se concentrait dans quelques domaines qui constituaient une base d'exportation étroite. Dans certains pays, le modèle de développement était trop centré sur l'exploitation des ressources qui offrait un volume limité d'emplois; cette situation contribuait à l'aggravation des inégalités.

16. La Commission a été informée des besoins spéciaux des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement. Elle a noté que ces pays étaient gravement touchés par la pauvreté, la disparité des revenus, des niveaux de chômage et de sous-emploi élevés, l'exclusion sociale et spatiale, la hausse des prix de l'énergie, la stabilité des prix des produits alimentaires et des produits de base, les conséquences des changements climatiques, la crise de l'endettement et la lenteur de la reprise économique en Amérique du Nord et en Europe, d'où résultaient pour eux de sérieux problèmes. Les crises et les chocs économiques fréquents avaient produit des effets marqués sur les investissements du secteur privé et les investissements du secteur public dans les services sociaux dans les petits États insulaires. La Commission a souligné que ces pays devaient continuer à recevoir une priorité spéciale de la part de la communauté internationale pour parvenir à pallier leurs manques de développement.

17. La Commission a noté avec satisfaction les progrès faits par plusieurs pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petit États insulaire en développement dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, particulièrement la réduction de la pauvreté. Ces pays avaient aussi progressé sensiblement où étaient à jour dans la réalisation de l'égalité des sexes, de la promotion de l'éducation et de la réduction de la mortalité maternelle et infantile notamment. La Commission a relevé avec préoccupation que, malgré ces progrès notables, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement n'allait pas

de soi et que beaucoup de pays les moins avancés, pays sans littoral et petit États insulaire en développement ne parviendraient pas à atteindre tous les objectifs pour l'échéance de 2015. La disparité et les inégalités étaient visibles également dans les niveaux de pauvreté rurale et urbaine. La pauvreté était plus marquée parmi certains groupes sociaux et ethniques et dans certaines zones géographiques particulières. La Commission a noté avec satisfaction que plusieurs pays les moins avancés et petits États insulaires en développement avaient adopté des politiques et pris des mesures pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et pour protéger les pauvres, les personnes âgées, les enfants vulnérables de mère célibataire et les parents séparés. En outre, un régime social de retraite donnerait à tous les hommes et les femmes âgés de plus de 70 ans le droit de percevoir une pension.

18. La Commission a noté favorablement que les délégations des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement d'Asie et du Pacifique avaient participé à une réunion sur le Programme des Nations Unies pour le développement au-delà de 2015 pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de l'Asie-Pacifique. La réunion avait eu lieu à Bangkok le 24 avril 2013 et avait adopté la Déclaration de Bangkok sur le Programme des Nations Unies pour le développement pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littorales et les petits États insulaires en développement de l'Asie-Pacifique (E/ESCAP/69/L.18). La Commission a noté que l'Asie et le Pacifique constituaient l'une des régions les plus progressistes et les plus dynamiques du monde; les perspectives de la région auraient donc une importance essentielle pour la formulation du programme mondial pour le développement. Elle a estimé aussi que les enseignements tirés des efforts faits pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement devraient servir de base pour la formulation des objectifs de développement au-delà de 2015; ils montraient notamment qu'il était nécessaire d'établir un programme qui soit réaliste et réalisable. La Commission a observé qu'étant donné les problèmes persistants, le programme pour le développement au-delà de 2015 devait être inclusif et durable et porteur de changement, moyennant la création d'emplois, notamment d'emplois pour les jeunes, l'accès à l'éducation de base, l'amélioration de la santé, l'élimination de la pauvreté, l'égalité des sexes, la durabilité écologique, l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à leurs conséquences, l'inclusion sociale, le développement de l'infrastructure, le financement durable, le transfert de technologies, l'augmentation de la productivité, le renforcement de la compétitivité et l'encouragement de la production durable.

19. La Commission a été informée par les délégations du Cambodge et de la République démocratique populaire lao des objectifs fixés par chacun de ces pays pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés à l'échéance de 2020. La délégation du Bangladesh a indiqué que son pays prévoyait de sortir de cette catégorie et de devenir un pays à revenu moyen à l'échéance de 2021. La Commission a été informée aussi de la perspective de long terme du Népal, formulée dans le treizième plan de développement du pays, prévoyant la sortie de ce pays de la catégorie des pays les moins avancés aussitôt que possible. À cette fin, ces pays ont décrit les efforts qu'ils entreprenaient, notamment l'adoption de politiques macroéconomiques tournées vers la croissance, l'appui en faveur de résultats robustes du secteur de l'exportation, la pleine utilisation du potentiel d'investissement grâce à l'élimination des freins provenant de l'infrastructure et des insuffisances dans la gouvernance, l'augmentation de la mobilisation des ressources grâce à la réforme du secteur financier et la création de partenariats public-privé, le

renforcement de la croissance agricole, la stabilisation des prix des produits de base et la réduction du taux d'inflation, l'atténuation de la pauvreté liée au revenu et de la pauvreté humaine et la garantie de la santé et de l'éducation pour tous. La Commission a relevé qu'il fallait tenir compte de la vulnérabilité aux chocs économiques et aux catastrophes naturelles pour décider du moment approprié pour le passage à une catégorie économique plus développée. La Commission a été informée que la communauté internationale devait continuer d'aider les pays les moins avancés à formuler des stratégies et des politiques en vue de sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

20. La Commission a adressé ses remerciements au Gouvernement de la République démocratique populaire lao en sa qualité de Président du Groupe des pays en développement sans littoral, ainsi qu'au secrétariat, pour avoir organisé avec succès la Réunion régionale finale du Programme d'action d'Almaty qui avait eu lieu à Vientiane du 5 au 7 mars 2013 et qui avait adopté le Consensus de Vientiane. Elle a exprimé également ses remerciements au Gouvernement cambodgien qui avait accueilli la réunion préparatoire de l'examen biennal du Programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés. La réunion avait eu lieu à Siem-Reap du 17 au 19 décembre 2012 et avait adopté le Document final de Siem-Reap. La Commission a en outre exprimé ses remerciements au Gouvernement turc qui avait accueilli la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul du 9 au 13 mai 2011. La Commission a demandé aux pays de la région Asie-Pacifique d'entériner le Consensus de Vientiane qui constituerait la contribution régionale à l'Examen mondial du Programme d'action d'Almaty qui aurait lieu en 2014.

21. La Commission a noté que le Document final de Siem-Reap et le Consensus de Vientiane définissaient l'un et l'autre une vision et des priorités claires pour traiter des problèmes communs rencontrés par les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Ces documents indiquaient plusieurs domaines d'action prioritaires pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, notamment l'expansion de la capacité de production, le commerce, la sécurité alimentaire, le développement social, la réduction de la vulnérabilité et la mobilisation des ressources pour le développement. Un pays a indiqué à la Commission qu'il avait commencé à progresser dans l'application du Programme d'action d'Istanbul en appliquant des mesures au niveau national dans les domaines indiqués. La Commission a pris note aussi des invitations à soutenir les résolutions soumises par les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement au sujet de la gestion et de l'utilisation durables des ressources marines et de l'examen final de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. La Commission a aussi noté favorablement l'organisation de la réunion préparatoire de la région du Pacifique qui devait avoir lieu à Fidji du 10 au 12 juillet 2013 en vue de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qui se tiendrait en 2014, de même que l'offre du Gouvernement turc d'accueillir l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul en 2015.

22. La Commission a noté que des progrès avaient été faits vers la réalisation des objectifs du Millénaire concernant l'égalité des sexes, la santé et l'éducation. Une délégation a souligné la nécessité d'éliminer la violence à l'égard des femmes dans le cadre des politiques générales de développement social.

23. La Commission a précisé qu'il était important de rechercher le développement inclusif et durable en prenant pour base les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. La délégation pakistanaise a

souligné que la région Asie-Pacifique pourrait apporter une contribution substantielle en précisant les objectifs du développement durable ainsi que les moyens de les réaliser. La Commission a souligné que la réduction des risques de catastrophe devrait être incorporée aux discussions sur le Programme pour le développement au-delà de 2015 et sur les objectifs de développement durable. Elle a noté que pour renforcer la résilience économique, il fallait que les stratégies de réduction des risques de catastrophe, y compris les initiatives pour l'adaptation aux effets des changements climatiques, soient intégrées dans les cadres macroéconomiques nationaux. La Commission a noté aussi que l'amélioration de la gouvernance et des cadres institutionnels et législatifs était considérée comme essentielle pour la gestion efficace des conséquences des catastrophes naturelles, devenues de plus en plus fréquentes et violentes en raison des changements climatiques. La délégation bouthanaise a mis en relief la nécessité de revoir le modèle de développement actuel dans le contexte de la résolution 65/309 de l'Assemblée générale sur le bonheur: vers une approche globale du développement.

24. La délégation de la République de Corée a relevé la contribution notable faite par la CESAP au développement durable, particulièrement à propos de la croissance verte. Elle a réaffirmé son engagement de coopérer avec la CESAP et avec l'institut mondial pour la croissance verte afin de partager la conception de la croissance verte avec les pays en développement. La délégation kazakhe a relevé les possibilités de collaboration interrégionale pour la croissance verte au titre du Programme de partenariat pour une passerelle verte (2011-2020) qui avait été accueilli favorablement dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons ». La délégation vietnamienne a informé la Commission que son pays avait appliquée avec succès des mesures fermes pour restructurer l'économie dans le but d'améliorer la qualité de la croissance économique et d'atténuer les conséquences des catastrophes naturelles conformément à sa stratégie nationale de croissance verte pour la période 2011-2020. La délégation a déclaré que son pays avait offert de partager son expérience réussie et les leçons à en tirer en accueillant un centre régional de l'ASEAN pour l'économie verte à titre d'appui à l'établissement de la communauté économique de l'ASEAN.

25. Plusieurs délégations ont signalé leur engagement renouvelé en faveur de l'économie verte dans le contexte de l'élimination de la pauvreté et de la recherche d'un modèle efficace à basse émission de carbone pour une économie verte favorable au développement durable et à la reprise économique aux niveaux mondial et régional. La Commission a pris note des taux sans précédent d'épuisement des ressources naturelles, de perte de biodiversité et de changements climatiques; elle a souligné que la gestion responsable des ressources naturelles, comme les terres, les océans et les mers, l'eau, les forêts et les ressources halieutiques, était une condition nécessaire d'un avenir inclusif et durable. Plusieurs délégations ont relevé particulièrement la vulnérabilité des femmes et des enfants pauvres en milieu rural, qui étaient souvent privés de l'accès aux ressources naturelles et financières et qui étaient gravement touchés dans les périodes de crise.

26. La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a informé la Commission du rôle de son pays en qualité de Président de la Coalition des pays de forêts pluviales pour promouvoir, à titre de mesure efficace en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la série de dispositions portant le nom de Réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts, qui cherche à assurer la protection des forêts essentielles pour maintenir l'équilibre du système climatique. La délégation de Nauru a souligné qu'il fallait créer un mécanisme international pour remédier aux pertes et aux dommages causés par les conséquences des changements

climatiques et pour aider à la reconstruction en cas de catastrophe. Elle a indiqué également qu'un tel mécanisme nécessiterait la compréhension approfondie des risques climatiques. La délégation fidjienne a présenté un certain nombre des initiatives qu'elle avait adoptées à titre de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, notamment la mise en application d'une politique nationale du climat qui mettait en avant l'atténuation, l'adaptation et les meilleures pratiques pour la réaction en cas d'urgence, ainsi que le relèvement. La délégation de la République populaire démocratique de Corée a suggéré que la CESAP redouble d'efforts pour stimuler la coopération technique respectant l'environnement dans les domaines de l'infrastructure économique, du développement des technologies à basse émission de carbone et du développement de l'énergie renouvelable, où des travaux étaient en cours dans divers pays de la région.

27. Plusieurs délégations ont souligné l'importance des questions d'énergie, en particulier le besoin d'une connectivité régionale accrue pour la sécurité énergétique et l'accès à l'énergie à des prix abordables. La délégation de la Fédération de Russie a précisé que le Forum Asie-Pacifique de l'énergie qui aurait lieu à Vladivostok en mai 2013 créerait une base solide pour renforcer la coopération régionale. Une autre délégation a indiqué que la manifestation EXPO 2017 qui se déroulerait à Astana serait tournée vers « l'énergie de l'avenir » et centrée sur les sources d'énergie renouvelable. Les délégations de plusieurs petits États insulaires du Pacifique et la délégation mongole ont estimé qu'il était important de renforcer et d'augmenter la part de l'énergie renouvelable dans la consommation totale aux niveaux national et régional. Rappelant les conséquences de l'instabilité des prix du pétrole et de la quantité finie de ressources disponibles, plusieurs délégations ont réaffirmé qu'il était important de traiter de la sécurité énergétique dans le cadre de la coopération régionale. Le secrétariat a été encouragé à entreprendre des études analytiques sur le rôle de la coopération régionale pour renforcer la sécurité énergétique. La délégation pakistanaise a demandé à la CESAP de faire une étude sur le rôle de la coopération régionale pour le renforcement de la sécurité énergétique en Asie du Sud et du Sud-Ouest.

28. La délégation vietnamienne a informé la Commission que son pays avait accueilli le Séminaire Asie-Europe sur l'eau et la gestion des bassins fluviaux – Une approche de croissance verte, qui s'est tenu à Can Tho (Viet Nam) les 21 et 22 mars 2013. La Commission a noté qu'une cérémonie marquant la Journée mondiale de l'eau 2013, sur le thème de l'Année internationale de la coopération pour l'eau, avait été organisée au cours de l'atelier.

29. La Commission a noté qu'il fallait préserver un régime ouvert du commerce, promouvoir l'intégration des marchés et éviter le protectionnisme commercial en adhérant au régionalisme ouvert et aux principes de l'ouverture, de l'inclusivité et de la transparence. On a également insisté sur l'importance de la science et de la technologie pour promouvoir la créativité industrielle et générer des emplois. La Commission a relevé l'importance des sources d'énergie fiables et du respect du droit pour le développement des petites et moyennes entreprises.

30. La Commission a été informée qu'il était important de dynamiser le commerce et les investissements pour permettre aux pays de faire face aux catastrophes et aux crises économiques. Dans ce contexte, le secteur privé a été invité à joué un vaste rôle dans la réduction des risques de catastrophe, au titre de la responsabilité sociale de l'entreprise. On a relevé que les catastrophes et les crises économiques pouvaient perturber gravement les chaînes d'approvisionnement et les entrées d'investissement étranger direct et qu'il était donc souhaitable de diversifier

les sources de financement et d'investissement en encourageant l'investissement intérieur et en attirant l'investissement étranger direct de sources et de pays divers.

31. La Commission a noté que l'intégration des marchés dans la région Asie-Pacifique aurait le double effet de stimuler les exportations et de protéger la région des chocs économiques futurs. Elle nécessiterait un plus grand accès aux marchés à l'intérieur de la région et l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires, ainsi que le développement de la connectivité régionale. Elle a estimé, à ce propos, qu'un plus grand accès aux marchés devrait être accordé aux pays en développement et que l'accès au marché en franchise de droits et hors-contingents devrait être concédé aux pays les moins avancés sur une base soutenue.

32. Une délégation a demandé au secrétariat de renforcer celles de ses institutions régionales qui s'occupaient du transfert de technologie.

33. La Commission a noté qu'un centrage plus marqué sur le développement agricole, moyennant un niveau d'investissements plus élevé, par exemple, était nécessaire pour renforcer la résilience, spécialement là où le secteur agricole représentait une forte proportion des emplois et lorsque les pauvres étaient concentrés dans les régions rurales. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait se préoccuper de la sécurité alimentaire dans le cas des groupes de population vulnérables, notamment en appliquant des moyens comme la stabilisation des prix des produits de base, les programmes ciblés de distribution de produits alimentaires et l'adoption d'une législation nouvelle sur la sécurité alimentaire. La Commission a souligné qu'il était important de renforcer la résilience des groupes de population vulnérables par l'intermédiaire de l'agriculture en soutenant la croissance agricole, en modernisant le secteur agricole, en encourageant une interaction plus étroite des secteurs agricole et industriel afin de réduire l'écart entre les villes et les campagnes, en renforçant les exportations du secteur agricole et en favorisant l'adaptation aux effets des changements climatiques, notamment par le développement de variétés végétales résistantes au climat.

34. Reconnaissant que la connectivité régionale favorise la sécurité alimentaire et énergétique, outre l'interaction commerciale et sociale dans la région, plusieurs délégations ont insisté sur l'importance de la coopération régionale pour parvenir à la connectivité entre les pays au moyen d'investissements dans les infrastructures routières et ferroviaires. La Commission a relevé que plusieurs États membres investissaient dans des projets d'infrastructures de transport, notamment le développement du réseau de la Route d'Asie, du réseau du Chemin de fer transasiatique et des liaisons de transport entre l'Europe et l'Asie pour renforcer la connectivité à l'intérieur de la région et au-delà.

35. En particulier, la Commission a noté que la République islamique d'Iran avait achevé ou mis à niveau tous les itinéraires de la Route d'Asie qui parcouraient son territoire et qu'il était prévu qu'elle achèverait la construction de tous les liens manquants du Chemin de fer transasiatique sur son territoire dans les deux années à venir. Elle a noté également que certains pays appliquaient des mesures de développement de l'infrastructure de transport par couloir afin de renforcer la connectivité avec les États voisins tout en offrant des possibilités de transit pour le commerce régional et international.

36. La Commission a estimé que le secrétariat avait accompli un travail important en aidant les États membres à établir une plus grande connectivité moyennant la formulation de l'Accord intergouvernemental sur les ports secs qui

augmenterait encore l'utilité et l'efficacité des réseaux d'infrastructure de la région, particulièrement à l'avantage des pays sans littoral. La Commission a adopté l'Accord (voir E/ESCAP/ 69/L.9) et s'est félicitée de l'ouverture de l'Accord à la signature durant la deuxième session du Forum des Ministres asiatiques des transports dont la tenue était prévue à Bangkok les 7 et 8 novembre 2013. Elle a invité les États membres à envisager de signer l'Accord afin qu'il puisse entrer prochainement en application.

37. La Commission a noté que le financement de l'infrastructure restait largement problématique pour beaucoup d'États membres. Elle a constaté que le secteur privé pouvait contribuer sensiblement au développement futur de l'infrastructure dans la région. Elle a exprimé l'espoir que l'utilisation de la formule des partenariats public-privé dans la région serait renforcée grâce à l'adoption de la résolution de la Commission sur les résultats de la troisième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur les partenariats public-privé tenue à Téhéran en novembre 2012 (voir E/ESCAP/69/L.8).

38. La Commission a noté qu'il importait de promouvoir la connectivité régionale et sous-régionale en accélérant le processus d'intégration dans les systèmes économiques régionaux et mondiaux, entre autres, en mettant en place la Communauté économique de l'ASEAN et en adhérant à l'OMC. À cet égard, certains pays, dont des pays en développement sans littoral, ont informé la Commission de leur intention de sortir de la catégorie des pays sans littoral pour entrer dans celle des pays connectés par voie terrestre en renforçant l'intégration et la connectivité avec les pays voisins au moyen d'initiatives telles que la sous-région Bassin du Mékong et en investissant dans les infrastructures, en particulier les routes et les lignes ferroviaires reliant ces pays du Réseau de la Route d'Asie, afin de faciliter les échanges et investissements avec les pays voisins.

39. Plusieurs pays ont fait part de leur intention de poursuivre leur appui en faveur des travaux de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique.

40. Tout en reconnaissant qu'il importait de viser la durabilité pour la région, une délégation a souligné que cette question devrait être inscrite dans le cadre de suivi et d'évaluation à établir pour le programme de développement mondial pour l'après-2015. Une autre délégation a suggéré que ce cadre de suivi devrait inclure des objectifs sur l'efficacité des marchés et l'amélioration des infrastructures.

41. La Commission a pris note du rang de priorité que certains États membres accordaient au développement des statistiques nationales en vue de résoudre les déficits de données statistiques fiables nécessaires pour la planification stratégique et la prise de décision, notamment la mise sur pied d'un système statistique de qualité comme objectif central d'un plan de développement général à long terme et la formulation d'une stratégie pour le développement national des statistiques. Une délégation a informé la Commission qu'elle était l'auteur d'un projet de résolution sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil (E/ESCAP/69/L.5) en vue de renforcer les capacités nationales à réunir systématiquement des données précises.

42. Plusieurs délégations ont rendu compte des mesures prises par leur pays pour sortir de situations de conflit et trouver une solution aux difficultés et problèmes de sécurité connexes. Des exemples ont été donnés de transition politique réussie, de démobilisation et de réintégration des anciens combattants et de réinstallation de

personnes déplacées de zones touchées par des combats et de l'amélioration de leurs conditions d'existence.

43. La délégation indienne s'est déclarée satisfaite du fait que le Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest à New Delhi était devenu rapidement opérationnel et avait déjà entrepris des activités de renforcement des capacités durant sa première année complète de fonctionnement.

44. La délégation bhoutanaise a remercié le secrétariat de son appui continu au moyen de services consultatifs régionaux.

45. La Commission s'est félicitée de la haute qualité analytique de la documentation générale préparée par le secrétariat concernant les défis auxquels la région était confrontée tels que présentés dans l'Étude 2013 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique et dans l'étude thématique de 2013, intitulée «Perspectives pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures». Le secrétariat a été prié de diffuser plus largement à travers la région les messages et les recommandations contenues dans ces deux études.
